



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 38692

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il peut présenter à la représentation nationale, un premier bilan de la journée franco-allemande du 22 janvier 2004. En effet, la déclaration commune franco-allemande, à l'occasion du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, le mercredi 22 janvier 2003, avait souhaité « que cette journée soit consacrée, dans toutes les institutions de nos systèmes éducatifs à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de concours ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire ».

Texte de la réponse

À l'occasion de l'anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003, le Président de la République française et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne ont voulu que le 22 janvier soit, chaque année, la « journée franco-allemande ». Cet événement doit être l'occasion de mobiliser l'ensemble des systèmes éducatifs des deux pays pour promouvoir une meilleure connaissance de la culture et de la langue du pays partenaire, ainsi que les possibilités d'études et d'emploi de part et d'autre de la frontière. Le thème de la journée est fixé chaque année par le conseil des ministres franco-allemand du printemps. En 2004, la journée portait sur « l'élargissement de l'Union européenne » comme occasion de susciter « de nouvelles formes de dialogue avec des partenaires historiques de la France et l'Allemagne ». Pour cette première édition, l'événement a permis essentiellement une sensibilisation à la place du français et de l'allemand dans une Europe en mouvement. Il a donné lieu à la publication d'une circulaire (BOEN n° 3 du 15 janvier 2004), diffusée auprès des établissements, et à une participation riche et variée, faisant souvent appel à des témoignages et à des acteurs extérieurs. Les institutions ou opérateurs franco-allemands, comme l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), françaises, comme le centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI), ou allemandes, comme l'institut Goethe, se sont mobilisés. Les différentes manifestations ont souvent été relayées par la presse locale. En 2005, la Journée franco-allemande avait pour thème : « le français et l'allemand, des atouts pour des métiers et des carrières en Europe ». Pour assurer une préparation en amont de l'événement, un groupe de travail bilatéral a été constitué. Une note de service (n° 2004-152 du 21 septembre 2004) a été publiée au BOEN du 7 octobre 2004. Des documents d'accompagnement, intitulés « fiches actions », proposant des pistes de travail et des ressources pédagogiques destinées aux enseignants, ont été mis en ligne en octobre 2004 sur le site internet EduScol du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les recteurs, notamment à l'occasion de leur rencontre avec les autorités scolaires allemandes le 12 novembre 2004 à Sarrebruck, ont été invités à se mobiliser pour assurer le succès de cette deuxième édition. Des contacts ont été pris avec plusieurs organisations professionnelles représentatives afin d'assurer la participation du monde professionnel à l'événement. Trois grands axes peuvent être retenus pour dresser un bilan de cette journée 2005 : une mobilisation institutionnelle forte, sous la forme de tables rondes, de débats et, plus généralement, d'une d'information en direction des familles et des élèves : une brochure, réalisée par le ministère de l'éducation nationale en partenariat avec l'institut Goethe, intitulée « l'allemand, passeport pour

l'Europe », a été diffusée à 800 000 exemplaires dans les écoles et les collèges ; l'engagement du réseau du CNDP et du SCEREN doit également être signalé ; une participation significative de partenaires extérieurs : entreprises, organisations professionnelles, élèves ou étudiants ayant bénéficié d'échanges ou de cursus intégrés, organismes culturels et linguistiques oeuvrant pour la coopération franco-allemande, etc. ; une très grande diversité pédagogique, selon une démarche souvent transdisciplinaire, dans les écoles et les établissements : expositions, rencontres, dégustations, correspondances électroniques, concours, projection de films, réalisation de cédéroms, visioconférences, projets culturels, etc. Le succès incontestable de cette deuxième édition de la Journée franco-allemande reposant en particulier sur le caractère fédérateur et mobilisateur du thème choisi, il sera proposé, pour l'année 2006, que soit retenu un thème portant également sur les avantages, en termes de poursuite d'études et de parcours professionnel, offerts par la connaissance de la langue du partenaire. Il sera ainsi possible à tous les acteurs qui se sont engagés en 2005 de valoriser, d'enrichir et d'amplifier leurs initiatives.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38692

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3246

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4611